



# Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

## PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue par visioconférence le 8 décembre 2020 à 19 h

### Présents

- Président **Jean-Yves Guimond**, Coopérative PHÉNIX (Organisme susceptible d'être affecté)
- **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Pierre Tardif**, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) (Exploitant)
- **Véronique Dugré**, Citoyenne de Saint-Étienne-des-Grès, secteur Place du moulin (Voisinage)
- **Jacques Groleau**, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès, secteur de la Terrasse (Voisinage)

### Absent

- **Claude Boulanger**, MRC de Maskinongé (MRC)

### Invité

- **Stéphane Comtois**, RGMRM (Exploitant)

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Formant quorum, M. Guimond ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel.

Il est proposé par M. Bastien et appuyé par Mme Dugré d'adopter l'ordre du jour.  
*Adopté à l'unanimité.*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Tardif et appuyé par M. Bastien d'adopter le procès-verbal.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4. MANDAT DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE VIGILANCE – RECOMMANDATION DE LA RGMRM**

La RGMRM recommande aux membres du comité de mandater le Conseil régional de l'environnement Mauricie (Environnement Mauricie) pour agir à titre de responsable du secrétariat pour les 12 prochaines rencontres (2021-2024).

Il est proposé par M. Groleau et appuyé par Mme Dugré de nommer la représentante d'Environnement Mauricie à titre de secrétaire du comité de vigilance.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5. DÉPÔT DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS**

Aucun.

### **6. DÉPÔT DU REGISTRE DES PLAINTES D'ODEURS**

Il y a eu deux plaintes qui ont été déposées sur l'intranet, dans la même journée pour les rues Genest et des Braconniers.

M. Comtois et le chef de service se sont déplacés sur les lieux et aucune odeur n'y a été détectée. L'hypothèse est qu'en période de gel-dégel, les odeurs dues aux feuilles mortes et fosses septiques sont plus fréquentes.

Un rapport a été produit et déposé au MELCC et à la municipalité.

### **7. DÉPÔT DU REGISTRE DES MATIÈRES REÇUES**

Présentation du graphique (annexe 1) du tonnage de l'enfouissement pour l'année 2020.

M. Comtois interprète les résultats :

- L'écart entre les prévisions et le réel du début d'année s'explique par la fin de la construction de la partie B de la cellule 5 ;
- Les résultats de la fin d'année seront proches des prévisions initiales.

**Commentaire** : les résultats semblent acceptables par rapport aux prévisions.

## 8. COLLECTE SÉLECTIVE ET VALORISATION

M. Tardif mentionne que la RGMRM n'a pas le graphique pour illustrer les résultats, car des vérifications sont en cours.

Ce fut une année particulière pour les activités du centre de tri en raison de travaux de réfection de toiture qui ont forcé à détourner la matière pendant une période de 3 mois.

Des vérifications sont en cours pour bien connaître les résultats du triage sur le site de RCM. Le volume estimé pour l'instant est de **25 000 tonnes**.

**Question** : Le volume estimé est-il supérieur à 2018 ?

**Réponse** : Selon la trésorière qui effectue les vérifications, le volume serait à priori similaire.

## 9. PROJET MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis le mois de septembre, le dossier est au même point.

Le projet d'usine de raffinage de biogaz doit être bouclé préalablement au projet des matières organiques.

## 10. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### a) Biogaz et suivi du projet de raffinage

Dans le procès-verbal de la dernière réunion, il est mentionné que les projets de contrats ont été réalisés avec le partenaire choisi. Or, pour l'instant, la RGMRM n'annonce pas le partenaire tant que le ministère des Affaires municipales (MAMH) ne l'a pas autorisé.

Historique des démarches en cours :

- Juillet : la RGMRM dépose ses documents au MAMH
- Octobre : le MAMH était censé donner une réponse finale, mais ne l'a pas fait
- Novembre : le MAMH transmet sa réponse qui est jugée par la RGMRM insatisfaisante
- Depuis les deux entités sont en discussion pour accélérer les démarches

La RGMRM espère avoir une réponse avant Noël. Le MAMH avait garanti qu'une réponse serait rendue dans un délai maximal de 3 mois, ce qui n'est pas arrivé.

Toutefois, en parallèle à ces démarches, **les travaux préparatoires sur le terrain avancent** :

- Préparation de l'entrée indépendante d'Énergir pour l'entretien du poste d'injection ;
- Contrat octroyé pour séparer les alimentations électriques entre le garage et l'installation qui servira pour l'usine de biogaz.

**Question** : Avec les délais que la RGMRM rencontre et considérant que l'usine doit démarrer avant la collecte des matières organiques, peut-on s'attendre à des délais pour ce second volet ?

**Réponse** : Si le retard était de 10 à 15 mois, peut-être. Mais à priori, non. L'échéancier prévu est toujours fin 2023 début 2024. À ce moment, il est certain que le projet d'usine de biogaz sera en fonction.

Cela dit, avant d'initier l'appel de candidatures pour le projet de matières organiques, il faut avoir obtenu toutes les autorisations pour celui de l'usine. C'est ce qui bloque.

### **b) Système de captage des lixiviats**

Aucun avis de non-conformité, car le registre et le système fonctionnent bien.

Une demande de modification du certificat d'autorisation (CA) est en cours auprès du MELCC pour rajouter 2 lignes pour le système de traitement du zinc, sur les 4 existantes.

Dans cette demande, il y a aussi une mention concernant le changement du système de polymère qui est rendu automatisé par le système Fournier.

**Question** : Est-ce que cette demande de modification de CA a eu un impact sur les traitements du lixiviat ?

**Réponse** : Non. Le système fonctionne très bien alors le traitement se poursuit sans problème.

### **c) Niveau de concentration de méthane**

Aucun relevé durant la période de l'hiver.

**Question** : Qu'est-ce qui fait que durant l'hiver, il n'y a pas de méthane ?

**Réponse** : Il y en a, mais comme la terre est gelée le méthane est bloqué dans le sol et ne s'échappe pas à la surface. Par conséquent, il n'y a pas de relevés d'octobre jusqu'à mars. Les relevés reprennent au dégel en avril.

## **11. ACTUALITÉS**

COVID-19 et trace dans les eaux usées

**Questions** : Quel impact peut-il y avoir dans les eaux usées ? Peut-il y avoir un impact sur la faune aquatique ? Quel traitement la RGMRM fait-elle en ce sens ?

**Réponse** : Après des recherches, en aval du traitement des eaux usées, la COVID-19 est bel et bien présente. Par contre, une fois que l'eau est traitée, il n'y a plus de trace. Le système UV élimine les traces de virus, donc les rejets ne sont pas problématiques.

**Question** : Qu'en est-il de la matière sèche qui reste après le traitement et qui sont épandues comme matière fertilisante ?

**Réponse** : Selon les données, la durée de vie des bactéries et virus qui se retrouvent dans les boues ne survivent pas parce qu'ils se retrouvent en dehors de leur hôte naturel et ne survivent pas en contact avec l'oxygène. C'est le même phénomène avec les lisiers et les fumiers. Il y a tout un cadre réglementaire pour encadrer ces matières.

Le professeur François Guillemette, du département des sciences de l'environnement à l'UQTR, travaille sur ce type de question. Il serait intéressant de porter attention à ces travaux. Un [colloque organisé par Réseau Environnement](#) s'est d'ailleurs tenu récemment sur ce sujet.

## **12.VARIA**

Aucun point.

## **13.PROCHAINE RENCONTRE**

4 mai 2021 à 19 h. Les modalités logistiques de la réunion seront précisées plus tard.

## **14.LEVÉE DE LA RÉUNION**

Proposé par M. Tardif.

Appuyé par M. Bastien.

ADOPTÉ.

-----

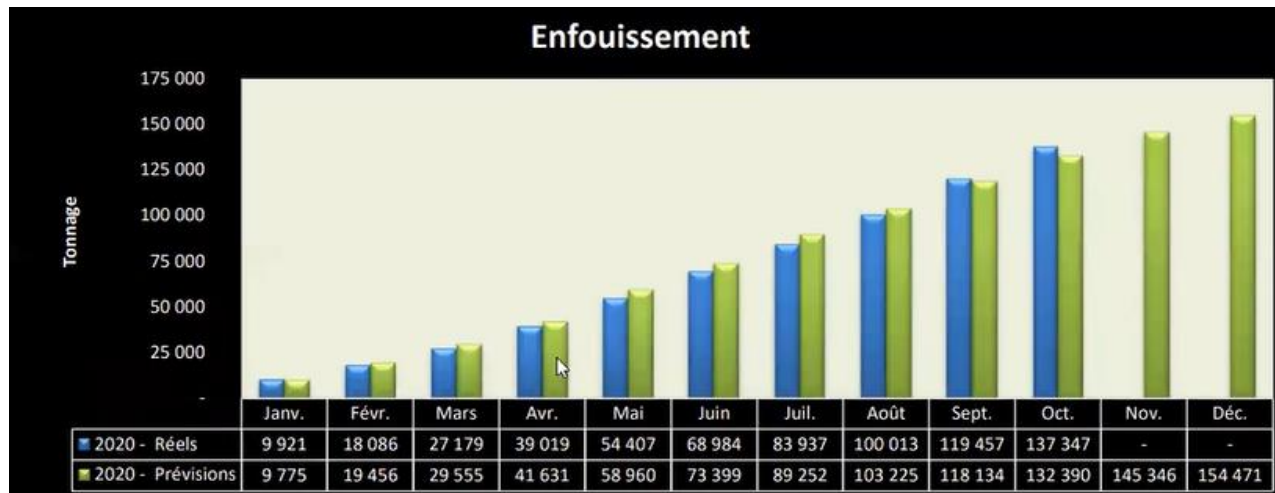


Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès



# Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

## Annexe 1 – Résultats de l'enfouissement pour 2020





# Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

## Tableau de suivis

Date du pv	Éléments à suivre	Date prévue du suivi	État
1 <sup>er</sup> sept. '20	<b>Projet usine : autorisation du MAMH</b> Obtention de l'autorisation du ministère pour le projet d'usine de raffinement des biogaz.	4 mai '21	À venir
8 déc. '20	<b>Résultats collecte sélective 2020</b> Les données du tonnage réel doivent être confirmées.	4 mai '21	À venir
8 déc. '20	<b>Demande du CA traitement du zinc</b> Demande de modification de CA pour l'ajout de 2 lignes au système de traitement de zinc.	4 mai '21	À venir